

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville**

**Démocratie locale**

**REF : DDLPV2010008**

**Signataire : SD**

**OBJET :Subvention à l'association DIDATTICA, pour le projet de "Jardin des  
fissures",œuvre éphémère de Land Art sur une friche du quartier du Landy**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2010 sur l'accompagnement des chantiers  
de rénovation urbaine du quartier et sensibilisation au développement durable sur le quartier du  
Landy,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que, pour la réalisation du projet de Land Art dit « le Jardin des fissures », il est  
nécessaire de verser une subvention à l'association DIDATTICA, porteur financier et technique  
du projet, afin de financer des animations à destination des habitants qui auront lieu aux mois  
de juillet et septembre 2010,

Espace réservé au vote – ne pas utiliser

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à verser une subvention de 2900 euros au titre de l'accompagnement du  
projet de « Jardin des fissures » à l'association DIDATTICA, porteur du projet, qui sera inscrite  
au budget municipal au titre de subvention, chapitre 65.

Le Maire